JALHAY Conseil communal

Des limitations de vitesse étendues

Des limites d'agglomération vont être étendues, avec vitesse limitée à 50 km/h, voire 30 km/h à Solwaster où c'est déjà d'application mais illégalement.

ÉdA Philippe Labeye

Le village de Solwaster va rester en zone 30 (laquelle sera étendue) mais cette fois de manière légale.

Réuni lundi soir à Herbiester, le conseil communal de Jalhay a pris différentes mesures qui ont trait à la sécurité routière, avec une limitation de la vitesse maximale autorisée.

Ainsi, les limites d'agglomération, où la vitesse est plafonnée à 50 km/h, vont être étendues à Foyr, Arbespine et Solwaster (où c'est 30 km/h mais avec un cas particulier). Cette extension est due aux nouvelles habitations qui ont été construites depuis des années avant les entrées de ces zones d'agglomération, qui doivent donc être avancées pour correspondre à la réalité, a expliqué l'échevin de la Mobilité et de la Sécurité routière, Michel Parotte (MR-IC-EJS).

La vitesse sera aussi limitée à 50 km/h dans la traversée de Royompré, sans qu'une zone d'agglomération y soit toutefois créée car celle-ci aurait eu pour conséquence d'interdire le stationnement des véhicules sur les bas-côtés, au désagrément des habitants.

Une zone 30... illégale

Si le cas de Solwaster est particulier, c'est que, depuis des années, un panneau limitant la vitesse à 30 km/h accompagne ceux d'entrée d'agglomération. Or c'est *« illégal »*, a indiqué l'échevin (et ancien policier) Michel Parotte. Lequel a raconté l'anecdote suivante, survenue lors d'une visite à Jalhay d'un représentant du SPW (le Service public de Wallonie) : *« Cette personne m'a fait arrêter ma voiture pour prendre une photo de ces panneaux. »* Car elle n'avait jamais vu ça, puisqu'il est interdit de limiter la vitesse à 30 km/h dans l'ensemble d'une agglomération ; cela ne peut se faire que dans des périmètres plus circonscrits et avec des aménagements physiques (comme des casse-vitesse, des plateaux, etc.), ce qui n'est pas le cas dans Solwaster. Néanmoins, après avoir visité le village et vu la configuration de celui-ci, « elle m'a dit qu'elle ferait une exception et accepterait une dérogation » pour que la situation *« illégale soit légalisée »* et Solwaster devenant *« la première agglomération en Wallonie à être en zone 30 »*.

Dans la minorité, Vincent Swartenbrouckx (Choisir Ensemble) a fait remarquer que des habitants d'autres villages (comme Herbiester) apprécieraient aussi de voir la vitesse limitée à 30 km/h dans leur voisinage. Cela devrait faire l'objet de réflexions lors de l'élaboration du PCM (le Plan communal de mobilité), pour lequel *« le personnel est en formation »*, a affirmé le bourgmestre, Michel Fransolet (MR-IC-EJS).

Route du Bois de Jalhay

En fin de conseil communal, toujours au niveau de la sécurité routière, Luc Bawin (minorité Choisir Ensemble) a évoqué les vitesses excessives sur plusieurs routes régionales, qui mériteraient une réflexion avec le SPW, et notamment la dangerosité aux abords de la route du bois de Jalhay, où un accident mortel est survenu il y a trois semaines. Il a proposé l'instauration d'un « stop » (au lieu d'un « cédez le passage ») au bout de la route venant de Jehanster, au croisement avec la route du Bois de Jalhay (*« où on se fait souvent couper la route »*) ; ainsi qu'une limitation à 70 km/h à l'approche de la descente du Bois de Jalhay en direction de Mangombroux.

Le bourgmestre Michel Fransolet a dû rappeler qu'il s'agit de routes régionales et que la commune *« n'a aucun pouvoir sur ces routes-là »*, a-t-il déploré, alors que l'échevin Michel Parotte a renchéri en expliquant que *« le SPW travaille sur base des statistiques »* et que *« tant qu'il n'y a pas d'accident grave, il ne ferait rien »*.

Comme c'est le cas aussi à la route de Balmoral, pour laquelle le bourgmestre déplore que ses demandes d'instauration de zones d'agglomération, avec vitesse limitée à 50 km/h, sont restées vaines ; tout comme il n'y a pas non plus de passage pour piétons. ■ **Fr. D.**

VERVIERS

La rue de la Concorde rouverte dans un sens

La rue de la Concorde est rouverte à la circulation dans un sens, de l'Harmonie vers la gare.

ÉdA Philippe Labeye

Le pont du Chêne puis la rue de la Concorde rouverts à la circulation en direction de la gare.

Première réouverture d'une artère du centre suite au lancement des travaux du programme « Verviers, ville conviviale », ce mardi après-midi : la rue de la Concorde peut à nouveau être empruntée mais seulement dans un sens, celui de la montée. Il est donc désormais possible, au départ de l'Harmonie (et donc même avant, du pont du Chêne et aussi de la rue Peltzer de Clermont) de rejoindre directement le quartier de la gare, via le rond-point des Droits de l'Homme (place de la Victoire). L'aménagement du haut de la rue de la Concorde permet aussi désormais, derrière le Grand-Théâtre, de tourner à gauche, pour rejoindre le centre-ville et la place Verte via la rue du Théâtre puis la rue Xhavée, sans plus devoir aller faire le tour du rond-point.

Par contre, la voirie n'est pas encore rouverte dans le sens de la descente (gare-Harmonie). Il faudra pour cela attendre la fin des travaux d'aménagement de la rue du Manège, soit *« le début de l'année prochaine »*, selon l'échevin des Travaux, Maxime Degey (MR). Ces travaux de réfection de la rue du Manège débuteront lundi prochain mais ils occasionnent déjà d'autres perturbations dans la circulation au centre-ville puisque le haut de la rue Jardon est en cul-de-sac. Les usagers qui viennent de la rue Xhavée puis de la rue Chapuis (celle du conservatoire) ne savent plus faire la boucle par le haut de la rue Jardon mais sont dirigés vers le piétonnier Brou-Harmonie vers la place du Martyr. ■ **Fr. D.**